

FICHE D'INFORMATION 1

PROGRAMME D'ACTION RENFORCEMENT DE LA BIODIVERSITE DANS LE CANTON DE BERNE: BILAN INTERMEDIAIRE 2011

Principaux objectifs du programme d'action Renforcement de la biodiversité

Le programme d'action s'articule autour de trois objectifs principaux:

- Renforcement de la biodiversité dans les terres cultivées, notamment en plaine;
- Amélioration de la mise en réseau des surfaces de compensation écologique dans les terres cultivées avec la forêt;
- Renforcement de la biodiversité en forêt.

Le programme définit en outre plusieurs objectifs et mesures subordonnés aux objectifs principaux. Le directeur de l'économie publique est informé de l'état de mise en œuvre au moyen d'un rapport annuel. Le rapport le plus récent date du deuxième trimestre 2011 (état du programme au 31.12.2010). Voici un aperçu des résultats:

1: Renforcement de la biodiversité dans les terres cultivées, notamment en plaine

Objectif/Mesure	Résultat/Effet	Remarques
<i>Augmentation différenciée des contributions OQE pour les surfaces de compensation écologique</i>	<ul style="list-style-type: none">– Les conseillers agricoles de l'INFORAMA ont été informés et les pages Internet de l'OAN et de la JCE adaptées.– Le nombre de surfaces écologiques de qualité en zones de plaine, des collines et de montagne I et II a augmenté de 20 pour cent pour s'établir à 3 000 hectares.– Le taux des surfaces écologiques mises en réseau a augmenté de 30 pour cent.	En réponse à la motion Iseli « Saisir la chance de l'ordonnance sur la qualité écologique (OQE) » (déposée le 6 avril 2009), l'augmentation n'est pas différenciée (c'est-à-dire graduelle) : les contributions maximales sont versées dès la première année.
<i>Augmentation de 20 pour cent des contributions à la conservation des terrains secs et des zones humides</i>	Grâce à l'augmentation des contributions accordées pour conserver les terrains secs et les zones humides d'importance nationale et régionale au sens de la loi sur la protection de la nature, la part des biotopes protégés par contrat s'élève actuellement à 85 pour cent (soit env. 10 000 ha) dans le canton.	Ce partenariat entre l'agriculture et la nature est couronné de succès.
<i>Projet pilote de mise en œuvre d'Emeraude dans le canton de Berne</i>	La phase de valorisation de six ans a débuté en mai 2009. Depuis, des contrats ont été conclus avec 24 agriculteurs, 3 communes et 2 communes bourgeoises. La valorisation des paysages a débuté.	<ul style="list-style-type: none">– Des conflits d'intérêts minent certains domaines (par ex. aménagement des eaux vs promotion des libellules).– Les perspectives d'atteindre la plupart des objectifs du projet global d'ici 2014 restent excellentes.
<i>Projet d'amélioration de la qualité des surfaces de compensation écologique (SCE)</i>	Le projet a été soumis à l'Office fédéral de l'agriculture OFAG (art. 77a/b LAgr), qui l'a toutefois refusé.	Le SPM soutient les projets d'amélioration de la qualité des SCE par ses propres moyens. Ses possibilités sont toutefois très modestes.

Exception faite du projet d'amélioration de la qualité des surfaces de compensation écologique, les mesures prévues sont mises en œuvre et des progrès significatifs se font d'ores et déjà sentir. Concernant l'objectif principal 1, le programme d'action Biodiversité a donc bien démarré.



2 : Amélioration de la mise en réseau des surfaces de compensation écologique dans les terres cultivées avec la forêt

Objectif/Mesure	Résultat/Effet	Remarques
Renforcement de l'entretien des lisières de forêt Création des bases de travail nécessaires et formation continue du personnel forestier Jusqu'au 31.12.2011: aménagement et entretien de resp. 210 et 160 hectares de lisière	Les bases de travail nécessaires ont été créées et le personnel forestier bénéficie de cours de formation continue. Les objectifs d'aménagement et d'entretien des lisières sont en bonne voie d'être atteints.	
Politique ciblée et coordonnée pour les pâturages boisés Développement de plans de gestion intégrée (PGI) des pâturages boisés jurassiens sur la base de critères de qualité clairs. Possibilité de promouvoir l'exploitation traditionnelle sur 60 hectares dans le cadre des PGI	La phase de développement des PGI des pâturages boisés jurassiens a eu quelque peine à démarrer. La circulaire «5.5/1 Contributions pour l'établissement de bases de planification et de planifications dans le cadre de la convention-programme Economie forestière » du 1 ^{er} septembre 2010 a toutefois déclenché un sursaut de motivation pour ce projet. La progression de la surface de pâturages boisés est néanmoins nettement plus faible que prévu.	

Concernant l'objectif principal 2, le bilan de la mise en œuvre est contrasté. On peut toutefois s'attendre à ce que la plupart des objectifs soient atteints d'ici 2016. La fiche « Biodiversité en forêt » fournit de plus amples informations à ce sujet.

3: Renforcement de la biodiversité en forêt

Objectif/Mesure	Résultat/Effet	Remarques
Création de 1050 hectares de réserves forestières	611 hectares de réserves naturelles ont d'ores et déjà été créés. Compte tenu des 477 hectares de la grande réserve forestière de Diemtigtal, cet objectif sera probablement atteint.	
Création de 50 hectares d'îlots de vieux bois et de bois mort	Avec 62 hectares d'îlots de vieux bois et de bois mort créés jusqu'à aujourd'hui, l'objectif des 50 hectares est d'ores et déjà dépassé.	
Promotion des espèces prioritaires au niveau national Entretien d'habitats dans les réserves partielles Promotion des espèces d'arbres prioritaires	Entretien d'habitats dans les réserves partielles: objectif clairement manqué. Promotion des espèces d'arbres prioritaires: objectif clairement dépassé.	

Les progrès réalisés dans le domaine de la biodiversité en forêt sont donc plutôt satisfaisants, même si tous les objectifs quantitatifs n'ont pas été atteints. La fiche « Biodiversité en forêt » fournit de plus amples informations à ce sujet.

Bilan intermédiaire

Dans l'ensemble, le programme d'action Renforcement de la biodiversité dans le canton de Berne est sur la bonne voie, même s'il reste de nombreux défis à relever pour qu'il soit achevé avec succès en 2016.

Le niveau de formation (initiale et continue) toujours meilleur des agriculteurs en matière de compensation écologique laisse espérer que cette évolution positive se poursuivra. Les propriétaires forestiers sont eux aussi bien mieux informés aujourd'hui que lors du lancement du programme il y a trois ans.

La Confédération doit toutefois mettre à disposition les ressources financières et humaines nécessaires pour atteindre les objectifs ambitieux de la Stratégie Biodiversité Suisse. C'est la condition sine qua non pour que le canton de Berne puisse à l'avenir aussi préserver sa biodiversité !

Informations complémentaires :

Direction de l'économie publique du canton de Berne, rubrique Biodiversité
<http://www.vol.be.ch/vol/fr/index/natur/biodiversitaet.html>

Programme d'action Renforcement de la biodiversité dans le canton de Berne, 21 août 2008

http://www.vol.be.ch/vol/fr/index/natur/biodiversitaet.assetref/content/dam/documents/VOL/LANAT/fr/Natur/Biodiversitaet/LANAT_NF_Aktionsprogramm_Biodiversitaet_fr.pdf